

SIAEP DE LA FORÊT DE RAMBOUILLET



Prix & Qualité
service de l'eau potable
DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2009
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2010

Sommaire

■	CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE.....	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE.....	3
■	PRESTATIONS ASSURÉES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	CONVENTIONS DE VENTE OU D'ACHAT D'EAU	3
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	6
■	LONGUEUR DU RÉSEAU	6
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	7
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR ET PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	7
■	VÉRIFICATION DE L'INDEXATION DU TARIF.....	9
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	10
■	LE PRIX DE L'EAU POUR ADAINVILLE, CONDÉ-SUR-VESGRE, ÉMANCÉ, GAZERAN, HERMERAY, LES BRÉVIAIRES, POIGNY-LA-FORÊT, RAIZEUX, SAINT-HILARION, SAINT-LÉGER-EN-YVELINES	11
■	LE PRIX DE L'EAU POUR LA BOISSIÈRE-ÉCOLE, MITTAINVILLE	12
■	LE PRIX DE L'EAU POUR BOURDONNÉ	13
■	LE PRIX DE L'EAU POUR GRANDCHAMP, LA HAUTEVILLE, LE TARTRE-GAUDRAN.....	14
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2000 (HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE).....	15
■	RECETTES D'EXPLOITATION	16
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	16
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	17
■	QUALITÉ DE L'EAU.....	17
■	PERFORMANCE DU RÉSEAU	18
■	INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE	19
■	INDICATEURS SUR LA QUALITÉ DU SERVICE	19
■	INDICATEURS À CARACTÈRE SOCIAL	20
■	INDICATEURS PATRIMONIAUX.....	20
■	OPÉRATIONS ET TRAVAUX RÉALISÉS ET À VENIR.....	21
■	TRAVAUX RÉALISÉS SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITÉ	21
■	TRAVAUX REALISÉS PAR LE DÉLÉGATAIRE	21
■	RENOUVELLEMENT DES BRANCHEMENTS EN PLOMB	22
■	RÉALISATIONS À VENIR PROPOSÉES PAR LE DÉLÉGATAIRE	22

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SIAEP de la Forêt de Rambouillet regroupe les communes d'Adainville, Bourdonne, Condé-sur-Vesgre, Émancé, Gazeran, Grandchamp, Hermeray, La Boissière-École, La Hauteville, Le Tartre-Gaudran, Les Bréviaires, Mittainville, Poigny-la-Forêt, Raizeux, Saint-Hilarion et Saint-Léger-en-Yvelines.

Environ 12 658 habitants (données RAD - 12 864hab. données INSEE) sont desservis par le service d'eau potable.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est VEOLIA EAU en vertu d'un contrat et de son avenant ayant pris effet le 1^{er} janvier 2007. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2018.

Le principal avenant au contrat est le suivant :

Avenant n°	Date	Objet
1	11/07/2008	Modification de la fréquence des relevés de compteurs et de la facturation Modification de la formule d'indexation du tarif délégataire

■ PRESTATIONS ASSURÉES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société VEOLIA EAU - Région Ile de France Centre sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des branchements, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	des canalisations, du génie civil
-----------------------	-----------------------------------

■ CONVENTIONS DE VENTE OU D'ACHAT D'EAU

Lien contractuel	Sens	Usage	Co contractant	Caractéristique	Date d'effet	Durée ou échéance [an]
Convention	Import	Permanent	SIRYAE	Sécurité d'alimentation pour la partie Nord-Ouest du SIAEP de la Forêt de Rambouillet	11/04/2006	31/12/2011
Convention	Import Export	Secours	Ville de Rambouillet	Conditions techniques et financières du nouveau raccordement et de la vente d'eau	01/11/2005	31/12/2012 (tacite reconduction par 3 années)

La convention avec le SIRYAE arrive à échéance fin 2011. Une nouvelle convention devra être en vigueur au 01/01/2012.

■ RESSOURCES EN EAU

- *Volumes produits*

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2009 [m³]	Production 2010 [m³]	Variation 2009/2010
Forage de la Noue Plate GAZERAN	1 600	178 753	200 369	12,09 %
Réservoir sur tour et forage de Gazeran - GAZERAN	600	350 256	356 861	1,89 %
Réservoir sur tour & forage des Bréviaires - LES BRÉVIAIRES	360	66 748	61 322	-8,13 %
Réservoir et forage de St Léger - SAINT-LÉGER-EN-YVELINES	600	128 453	137 568	7,10 %
Réservoir et forages d'Hermeray HERMERAY	200	75 361	90 841	20,54 %
Forage de la Boissière-École - LA BOISSIÈRE-ÉCOLE	Forage à l'arrêt			
TOTAL		799 571	846 961	5,93 %

- *Importations d'eau*

Import depuis	Importé en 2009 [m³]	Importé en 2010 [m³]	Variation
RAMBOUILLET	15 793	4 010	-74,61 %
SIRYAE	18 360	20 020	9,04 %
Total	34 153	24 030	-29,64 %

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2009	2010	Variation
Ressources propres	799 571	846 961	5,93 %
Importations	34 153	24 030	-29,64 %
Total général	833 724	870 991	4,47 %

■ **NOMBRE D'ABONNEMENTS**

Abonnements	2009	2010	Variation
Clients municipaux	81	82	1,23 %
Clients individuels	5 388	5 449	1,13 %
Clients individuels (Loi SRU)	6	10	66,67 %
Clients industriels	3	3	0,00 %
Clients autres collectivités	2	2	0,00 %
Nombre total d'abonnements	5 480	5 546	1,20 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

● *Répartition des abonnés par commune*

ADAINVILLE	381
BOURDONNE	264
CONDÉ-SUR-VESGRE	461
ÉMANCÉ	360
GAZERAN	479
GRANDCHAMP	125
HERMERAY	494
LA BOISSIÈRE-ÉCOLE	312
LA HAUTEVILLE	141
LE TARTRE-GAUDRAN	19
LES BREVIAIRES	422
MITTAINVILLE	258
POIGNY-LA-FORÊT	428
RAIZEUX	386
SAINT-HILARION	367
SAINT-LÉGER-EN-YVELINES	637
Total des abonnés	5 534

■ **VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS**

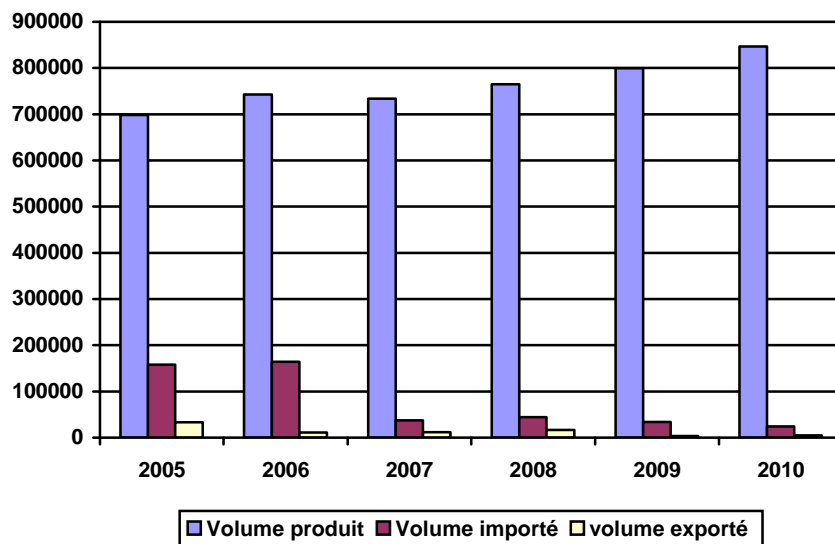
Volumes [m ³]	2009	2010	Variation
Volume produit	799 571	846 961	5,93 %
Volume importé	34 153	24 030	-29,64 %
Volume exporté	- 3 343	- 4 582	37,06 %
Volume mis en distribution	830 381	866 409	4,34 %
Volume vendu aux abonnés sur le périmètre dont*	650 205	668 658	2,84 %
- clients municipaux	6 799	7 411	9,00 %
- clients individuels	370 607	390 774	5,44 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 121 m³ par an.
Elle était de 119 m³ en 2009.

● *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2009 [m ³]	Exporté en 2010 [m ³]	Variation
RAMBOUILLET	2 883	4 057	
SIVOM HADREP	460	525	
Volume total exporté	3 343	4 582	

Évolution des volumes mis en distribution



■ **LONGUEUR DU RÉSEAU**

	2009	2010	Variation
Linéaire du réseau hors branchements en km	297,363	297,363	0,00 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR ET PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les tarifs concernant la part de Veolia Eau sont fixés par le contrat et indexés semestriellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.
Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujéti à la TVA.

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Le délégataire procède au relevé des compteurs deux fois par an :

- un relevé au printemps du 15 avril à fin juin
- un relevé à l'automne du 15 octobre à fin décembre

Pour chaque abonné, l'intervalle entre deux relevés est constant, avec une tolérance de 7 jours.

L'abonné est facturé :

- début juillet de l'année n : l'abonnement d'avance correspondant au deuxième semestre civil de l'année en cours, ainsi que les consommations de la période correspondant à l'intervalle entre le relevé d'automne (année n-1) et le relevé de printemps (année n)
- début janvier de l'année n+1 : l'abonnement d'avance correspondant au premier semestre civil de l'année en cours, ainsi que les consommations de la période correspondant à l'intervalle entre le relevé de printemps (année n) et le relevé d'automne (année n).

Le tarif de base de la part du délégataire est indexé deux fois par an, au 1er juillet de l'année n et au 1er janvier de l'année n+1.

La rémunération du délégataire résulte de l'application du tarif de base suivant :

ABONNEMENT = partie fixe semestrielle perçue d'avance en € hors taxes :

Abonnement semestriel
30 € HT/semestre

PARTIE PROPORTIONNELLE = prix en € hors taxes par mètre cube consommé :

Tranche de consommation par semestre	Prix au mètre cube
De 0 m ³ à 25 m ³ inclus	0,4043 € HT
au-delà de 25 m ³	0,9421 € HT

Ces tarifs de base sont définis dans les conditions économiques connues au 1er juillet 2006.
Date de première application du tarif de base : 1er janvier 2007

- *Redevance de pollution domestique par commune*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

A partir de l'année 2011, son taux a été fixé par l'Agence de l'Eau à 0,3990 € pour les communes de + 400 habitants et de 0,3192 pour les communes de - 400 habitants.

	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011
ADAINVILLE	0,3830	0,3990
BOURDONNE	0,2298	0,3990
CONDÉ-SUR-VESGRE	0,3830	0,3990
EMANCE	0,3830	0,3990
GAZERAN	0,3830	0,3990
GRANDCHAMP	0,2298	0,3192
HERMERAY	0,3830	0,3990
LA BOISSIÈRE-ÉCOLE	0,3341	0,3990
LA HAUTEVILLE	0,2298	0,3192
LE TARTRE-GAUDRAN	0,2298	0,3192
LES BREVIAIRES	0,3830	0,3990
MITTAINVILLE	0,3341	0,3990
POIGNY-LA-FORÊT	0,3830	0,3990
RAIZEUX	0,3830	0,3990
SAINT-HILARION	0,3830	0,3990
SAINT-LÉGER-EN-YVELINES	0,3830	0,3990

■ VÉRIFICATION DE L'INDEXATION DU TARIF

- *Formule d'indexation*

$$K_1 = 0,15 + 0,38 \frac{SCh}{S_0 Ch_0} + 0,12 \frac{TP10a}{TP10a_0} + 0,27 \frac{FSD1}{FSD1_0} + 0,08 \frac{EMT}{EMT_0}$$

- *Identification des paramètres*

Les valeurs des indices initiaux sont ceux en vigueur au 1^{er} juillet 2006 :

$S_0 = 402,4$, indice régional des salaires du BTP pour l'Ile de France

$Ch_0 = 1,7804$, coefficient départemental des charges salariales pour les Yvelines

$TP10a_0 = 108,6$, indice relatif aux canalisations, égouts et autres travaux en eau potable et assainissement

$FSD1_0 = 110,5$, indice des frais et services divers – modèle de référence n°1

$EMT_0 = 103,3$, indice de l'électricité moyenne tension, tarif vert

- *Indexation du tarif*

Le tarif du 1^{er} semestre 2011 est calculé en se basant sur les indices connus au 1^{er} octobre 2010 (publication au MTBP), soit :

$S = 453,9$, valeur du 17 septembre 2010

$Ch = 1,7685$, valeur du 17 septembre 2010

$TP10a = 125,9$, valeur du 01 octobre 2010

$FSD1 = 118,7$, valeur du 30 septembre 2010

$EMT = 120,1$, valeur du 30 septembre 2010

- *Application de la formule*

$$K_1 = 0,15 + 0,38 \frac{453,9 \times 1,7685}{402,4 \times 1,7804} + 0,12 \frac{125,9}{108,6} + 0,27 \frac{118,7}{110,5} + 0,08 \frac{120,1}{103,3} = 1,101000$$

Valeur retenue par le délégataire : 1,101000

Les tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2011 sont les suivants :

$$R_{fixe} = K_1 \times R_{fixe_0} = 1,101000 \times 30,00 = 33,03 \text{ €}$$

Valeur retenue par le délégataire : 33,03 €

$R_{variable} = K_1 \times R_{variable_0} = 1,101000 \times 0,4043 = 0,4451 \text{ €/m}^3$ de 0 m³ à 25 m³ inclus

Valeur retenue par le délégataire : 0,4451 €/m³

$R_{variable}' = K_1 \times R_{variable_0}' = 1,101000 \times 0,9421 = 1,0373 \text{ €/m}^3$ au-delà de 25 m³

Valeur retenue par le délégataire : 1,0373 €/m³

L'indexation des rémunérations perçues par le délégataire est conforme au contrat de délégation

SIAEP DE LA FORET DE RAMBOUILLET

EAU POTABLE

2010

tarif domestique du Syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

● Évolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/semestre]	Abonnement ordinaire *	32,13	33,03	+2,80 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	N°1 (0 à 50 m ³)	0,43 30	0,4451	+2,79 %
(tranches en m ³ /an)	N°2 (au-delà de 50 m ³)	1,00 89	1,0373	+2,81 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/semestre]	Abonnement ordinaire *	0,00	0,00	
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	N°1 (0 à 50 m ³)	0,94	0,97	+3,19 %
(tranches en m ³ /an)	N°2 (au-delà de 50 m ³)	0,94	0,97	+3,19 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0727	0,0727	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

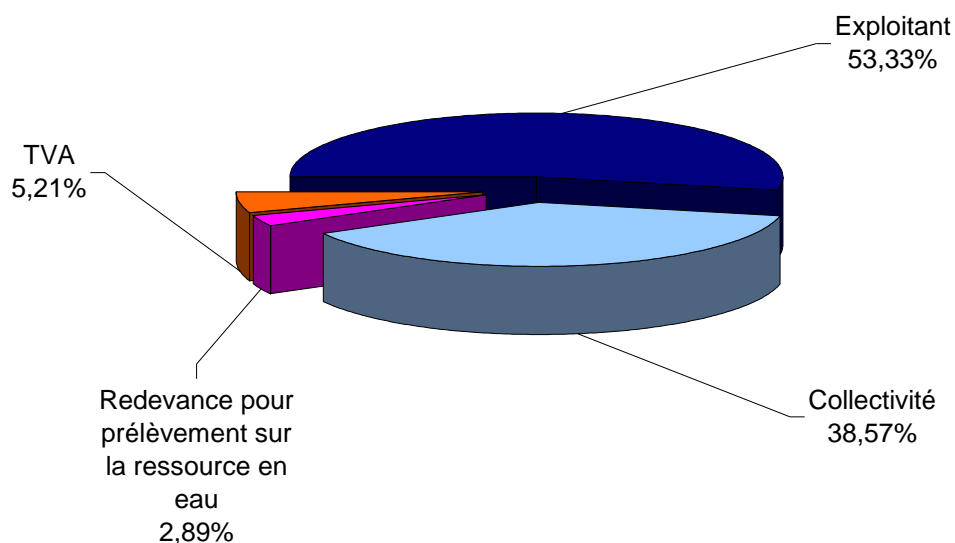
● Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011	Variation
Exploitant	156,53	160,93	+2,81 %
Collectivité	112,80	116,40	+3,19 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	8,72	8,72	0,00 %
TVA	15,29	15,73	+2,88 %
Total [€ TTC]	293,34	301,78	+2,88 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+2,97 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,51 €/m³

Répartition au 1er janvier 2011



SIAEP DE LA FORET DE RAMBOUILLET

EAU POTABLE

2010

tarif domestique du Syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU pour Adainville, Condé-sur-Vesgre, Émancé, Gazeran, Hermeray, Les Bréviaires, Poigny-la-Forêt, Raizeux, Saint-Hilarion, Saint-Léger-en-Yvelines

• Évolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/semestre]	Abonnement ordinaire *	32,13	33,03	+2,80 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N°1 (0 à 50 m ³)	0,4330	0,4451	+2,79 %
	N°2 (au-delà de 50 m ³)	1,0089	1,0373	+2,81 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/semestre]	Abonnement ordinaire *	0,00	0,00	
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N°1 (0 à 50 m ³)	0,94	0,97	+3,19 %
	N°2 (au-delà de 50 m ³)	0,94	0,97	+3,19 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0727	0,0727	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,383	0,3990	+4,18 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

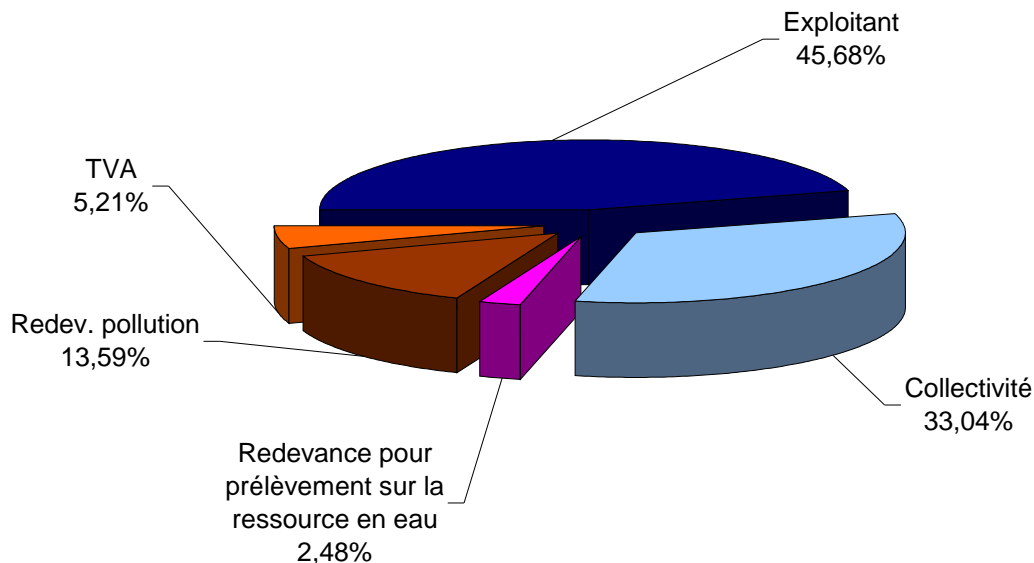
• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011	Variation
Exploitant	156,53	160,93	+2,81 %
Collectivité	112,80	116,40	+3,19 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	8,72	8,72	0,00 %
Redevance de pollution domestique	45,96	47,88	+4,18 %
TVA	17,82	18,37	+3,09 %
Total [€ TTC]	341,83	352,30	+3,06 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+2,97 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,94 €/m³

Répartition au 1er janvier 2011



SIAEP DE LA FORET DE RAMBOUILLET

EAU POTABLE

2010

tarif domestique du Syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU pour La Boissière-École, Mittainville

• Évolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/semestre]	Abonnement ordinaire *	32,13	33,03	+2,80 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N°1 (0 à 50 m ³)	0,43 30	0,4451	+2,79 %
	N°2 (au-delà de 50 m ³)	1,00 89	1,0373	+2,81 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/semestre]	Abonnement ordinaire *	0,00	0,00	
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N°1 (0 à 50 m ³)	0,94	0,97	+3,19 %
	N°2 (au-delà de 50 m ³)	0,94	0,97	+3,19 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0727	0,0727	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,3341	0,3990	+19,43 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

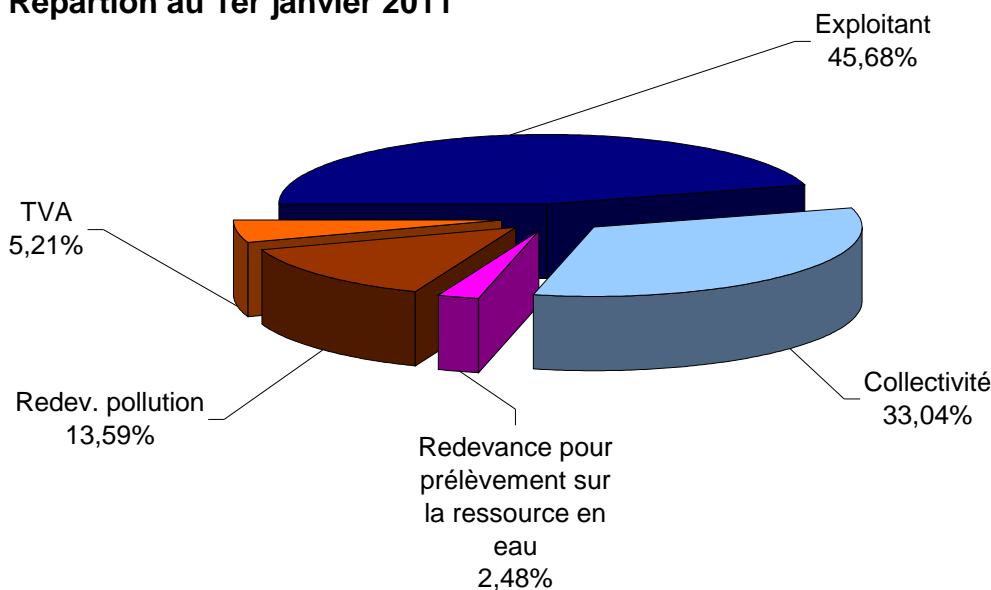
• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011	Variation
Exploitant	156,53	160,93	+2,81 %
Collectivité	112,80	116,40	+3,19 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	8,72	8,72	0,00 %
Redevance de pollution domestique	40,09	47,88	+19,43 %
TVA	17,50	18,37	+4,97 %
Total [€ TTC]	335,64	352,30	+4,96 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+2,97 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,94 €/m³

Répartition au 1er janvier 2011



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE LA FORET DE RAMBOUILLET

EAU POTABLE

2010

tarif domestique du Syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU pour Bourdonné

• Évolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/semestre]	Abonnement ordinaire *	32,13	33,03	+2,80 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N°1 (0 à 50 m ³)	0,4330	0,4451	+2,79 %
	N°2 (au-delà de 50 m ³)	1,0089	1,0373	+2,81 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/semestre]	Abonnement ordinaire *	0,00	0,00	
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N°1 (0 à 50 m ³)	0,94	0,97	+3,19 %
	N°2 (au-delà de 50 m ³)	0,94	0,97	+3,19 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0727	0,0727	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,2298	0,399	+73,63 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

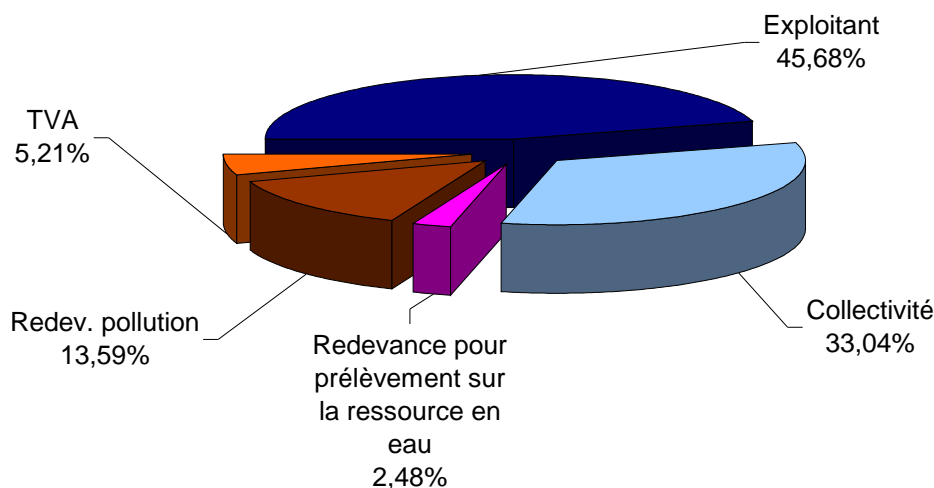
• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011	Variation
Exploitant	156,53	160,93	+2,81 %
Collectivité	112,80	116,40	+3,19 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	8,72	8,72	0,00 %
Redevance de pollution domestique	27,58	47,88	+73,60 %
TVA	16,81	18,37	+9,28 %
Total [€ TTC]	322,44	352,30	+9,26 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+2,97 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,94 €/m³

Répartition au 1er janvier 2011



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE LA FORET DE RAMBOUILLET

EAU POTABLE

2010

tarif domestique du Syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU pour Grandchamp, La Hauteville, Le Tartre-Gaudran

• Évolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/semestre]	Abonnement ordinaire *	32,13	33,03	+2,80 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N°1 (0 à 50 m ³)	0,4330	0,4451	+2,79 %
	N°2 (au-delà de 50 m ³)	1,0089	1,0373	+2,81 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/semestre]	Abonnement ordinaire *	0,00	0,00	
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N°1 (0 à 50 m ³)	0,94	0,97	+3,19 %
	N°2 (au-delà de 50 m ³)	0,94	0,97	+3,19 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0727	0,0727	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,2298	0,3192	+38,90 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

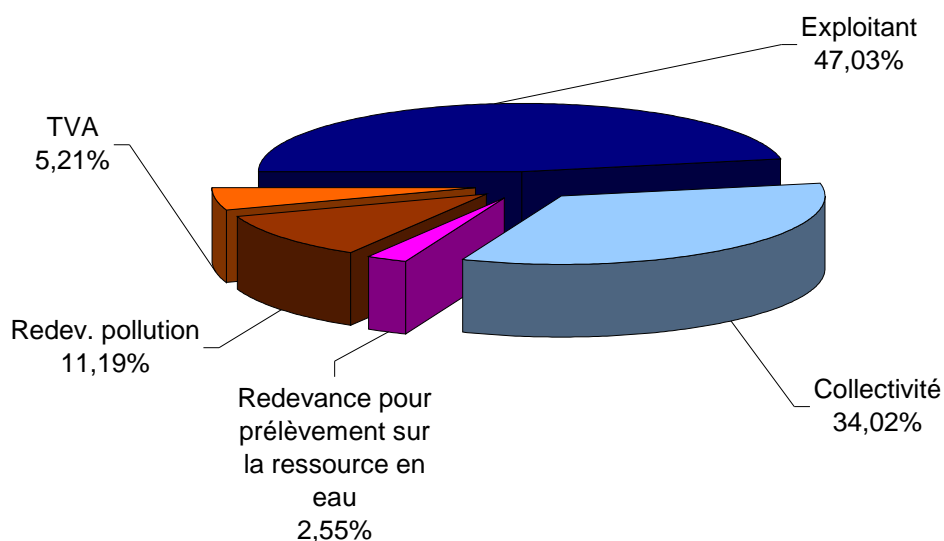
• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011	Variation
Exploitant	156,53	160,93	+2,81 %
Collectivité	112,80	116,40	+3,19 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	8,72	8,72	0,00 %
Redevance de pollution domestique	27,58	38,30	+38,87 %
TVA	16,81	17,84	+6,13 %
Total [€ TTC]	322,44	342,19	+6,13 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+2,97 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,85 €/m³

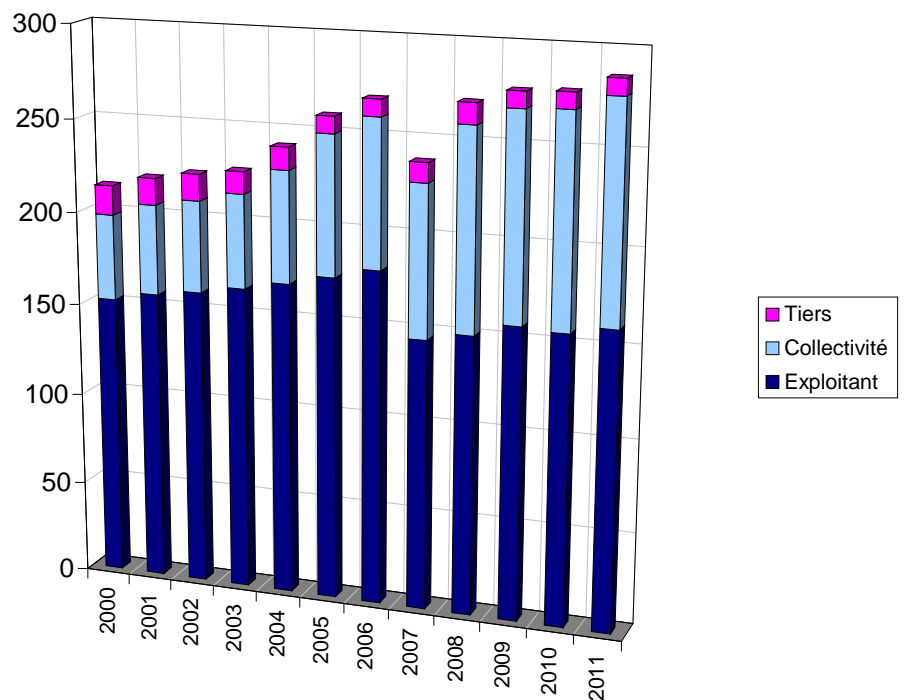
Répartition au 1er janvier 2011



■ **ÉVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2000**
(hors redevance de pollution domestique)

Composantes hors TVA de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1er janvier de chaque année).

	Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€] (TVA)	Total hors TVA [€]
Ancien contrat	2000	152,26	46,10	15,73	214,09
	2001	157,02	48,48	14,27	219,77
	2002	160,25	49,20	14,27	223,72
	2003	164,51	50,40	11,88	226,79
	2004	169,20	60,00	12,06	241,26
	2005	174,64	75,00	9,07	258,71
	2006	180,55	79,20	9,07	268,82
Nouveau contrat	2007	146,16	81,60	10,54	238,30
	2008	150,75	108,00	11,22	269,97
	2009	157,91	110,40	8,72	277,03
	2010	156,53	112,80	8,72	278,05
	2011	160,93	116,40	8,72	286,05



Évolution depuis 2000 :

Total hors TVA : +29,88 %
Exploitant : +2,80 %
Collectivité : +144,69 %
Tiers : - 44,6 %

Évolution depuis 2007 :

Total hors TVA : + 20,04 %
Exploitant : +10,11 %
Collectivité : +42,65 %
Tiers : - 17,27 %

■ RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2009	2010	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	602 268,00 €	625 520,00 €	+3,86 %
Total recettes de vente d'eau	602 268,00 €	625 520,00 €	+3,86 %

- *Recettes de l'exploitant*

	2009	2010	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	879 071,00 €	884 560,00 €	+0,62 %
Total recettes de vente d'eau	879 071,00 €	884 560,00 €	+0,62 %
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux	79 049,00 €	65 616,00 €	-16,99 %
Produits accessoires	20 565,00 €	20 858,00 €	+1,42 %
Autres recettes	18 056,00 €	19 082,00 €	+5,68 %
Total des recettes	996 741,00 €	990 116,00 €	-0,66 %

■ ÉTAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2010 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2009	2010
Encours de la dette au 31 décembre	1.118.559,06€	1.297.365,18€
Remboursements au cours de l'exercice (annuité)	173.430,97€	170.581,55€

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITÉ DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité
Conformité bactériologique	70	0	100 %
Conformité physico-chimique	40	2	95 %

Les 2 non-conformités observées concernent le forage de la Noue de la Plate :

- Prélèvement de l'ARS du 8 mars 2010 : un dépassement en atrazine (0,13 µg/l)
- Prélèvement de l'ARS du 28 septembre 2010 : un dépassement en atrazine (0,12 µg/l)

L'ARS réalise un contrôle mensuel renforcé des teneurs en atrazine sur le forage.

Taux de conformité des prélèvements microbiologiques :

- Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur.
- Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Taux de conformité des prélèvements microbiologiques [en %]	100	100	100	100	100	100

Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques :

- Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur.
- Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques [en %]	96,40	97,33	96,67	98,00	95,12	95,00

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau : la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

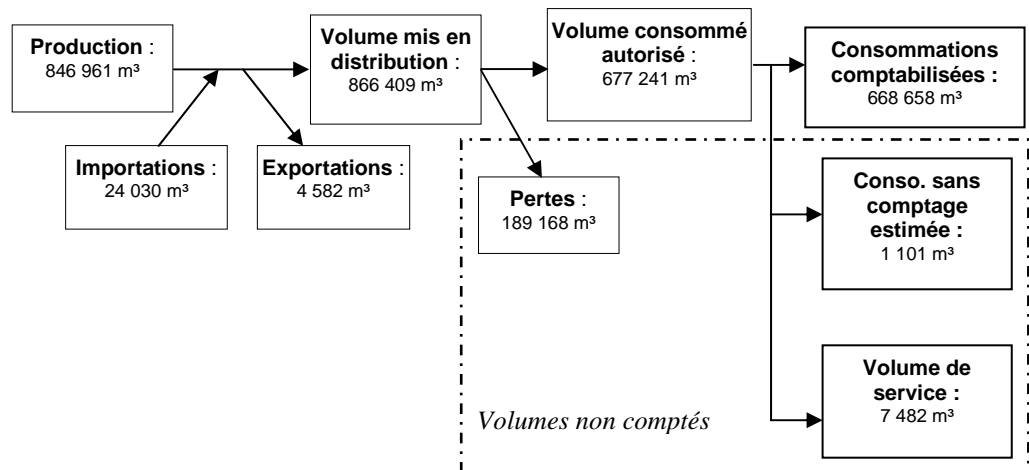
- 0 % = aucune action ;
- 20 % = études environnementale et hydrogéologique en cours ;
- 40 % = avis de l'hydrogéologue rendu ;
- 50 % = dossier déposé en préfecture
- 60 % = arrêté préfectoral ;
- 80 % = arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;
- 100 % = arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable. (Arrêté du 2 mai 2007)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau [en %]	nc	nc	43	46	45	45*

*Gazeran Batonceau : 60 % ; Gazeran Forage de la Noue : 60 %, Hermeray : 20 %, Les Brevaires : 20 %, St léger : 60 %

■ PERFORMANCE DU RÉSEAU



* incendie, purges, fuites, consommations non comptabilisées...

** les consommations sans comptage estimées correspondent à des volumes autorisés (essais poteaux et bouches d'incendie...)

*** les volumes de service sont utilisés pour l'exploitation du réseau (purges, nettoyage réservoir, rinçage canalisations...)

Rendement du réseau de distribution : il s'agit du ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Rendement du réseau de distribution [en %]	85,5	75,6	86,6	85,4	79,4	78,3

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

Indice du réseau des volumes non comptés : il s'agit du ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Indice du réseau des volumes non comptés [en %]	1,31	2,31	1,08	1,23	1,66	1,82

Indice linéaire de pertes en réseau : il s'agit du ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de dessert

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Indice linéaire de pertes en réseau [en %]	1,29	2,31	1,08	1,23	1,58	1,74

■ INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE

Prix TTC du service au m³ pour 120 m³: prix du service de l'eau potable (redevances et taxes comprises) au m³ pour 120 m³ :

	2006 (01/01/07)	2007 (01/01/08)	2008 (01/01/09)	2009 (01/01/10)	2010 (01/01/11)
Prix TTC du service pour 120 m ³ [en €/m ³]	2,81	2,76	2,84	2,85	2,94

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service : temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée).

⇒ 1 jour ouvré

■ INDICATEURS SUR LA QUALITÉ DU SERVICE

Taux d'occurrence des interruptions du service non programmées : nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24h à l'avance.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Taux d'occurrence des interruptions du service non programmées [en nbre/1000 abonnés]	nc	nc	3,20	2,21	2,74	1,63

Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements : pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements [en %]	nc	nc	nc	100	99,73	98,40

Taux de réclamations : cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Taux de réclamations [en nbre/1000 abonnés]	nc	nc	nc	nc	nc	0,36

■ INDICATEURS À CARACTÈRE SOCIAL

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente : il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [en %]	nc	nc	1,46	0,5	0,7	0,68

Montant des abandons de créance et versements à fonds de solidarité : abandons de créances liées aux factures d'eau de l'année N + versements aux fonds de solidarité effectués par la collectivité pendant l'année N.

Pour l'exercice 2010, le nombre d'abandons de créances reçues par le délégataire est de 10 pour un montant accordé de 593,48 €.

Cet élément permet à la collectivité de calculer cet indicateur en ajoutant à ce montant ses propres versements et en divisant par le volume vendu (668 658 m³)

■ INDICATEURS PATRIMONIAUX

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable : la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

0 point = absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte

10 points = existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte

20 points = mise à jour du plan au moins annuelle.

Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :

+ 10 = informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)

+ 10 = connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations

+ 10 = localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes

+ 10 = localisation des branchements sur la base du plan cadastral

+ 10 = localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)

+ 10 = existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements

+ 10 = existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)

+ 10 = mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations.

Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompages... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice. (Arrêté du 2 mai 2007)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	nc	nc	nc	40	40	40

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable : quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable [en %]	nc	nc	nc	0,06	0,06	0,10

■ Opérations et travaux réalisés et à venir de l'eau potable

■ TRAVAUX RÉALISÉS SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE

Travaux de renouvellement	Date de renouvellement
Réservoirs Les Bréviaires Réhabilitation du réservoir	Novembre

Dans la continuité de ce même chantier, la réhabilitation des réservoirs d'Émancé et de Gazeran est également prévue.

■ TRAVAUX REALISÉS PAR LE DÉLÉGATAIRE

La Boissière-École : 48 ml, Ø 63, posé Rue des Longchamps en juin 2010

Le Tartre Gaudran : 500 ml, Ø 63, posé à la Queue Noire, en mars 2010

Mittainville : 80 ml, Ø 75, posé Chemin de la Berthière, en juin 2010

	Travaux de renouvellement	Date de renouvellement
Gros Billot	Mise en place d'un anti-bélier en amont de la surpression afin de limiter les coups de béliers sur réseau	Mars
Noue Plate	Renouvellement du surpresseur chlore	Mars
	Renouvellement de la pompe de forage	Juin
Gazeran Batonceau	Renouvellement de la pompe du forage « Château d'Eau »	Mars
Saint-Léger	Renouvellement de la sonde de l'analyseur de chlore	Novembre
	Renouvellement du compteur distribution par un débitmètre	Décembre
	Renouvellement des compteurs AESN des 2 forages	Octobre
Les Bréviaires	Renouvellement de la sonde de l'analyseur de chlore	Novembre
	Renouvellement d'un variateur de la surpression	Juin
Hauteville	Renouvellement de l'hydraulique et des groupes de surpression	Juin
Bâche Gazeran	Réparation d'une pompe de surpression	Mai
	Renouvellement du débitmètre de distribution	Décembre
Regard de Condé	Renouvellement des 2 débitmètres	Décembre
Cage à Margot	Renouvellement du débitmètre	Novembre
Condé	Renouvellement de l'armoire électrique	Décembre

Au cours de l'année 2010, 37 branchements ont été créés et 466 compteurs remplacés

■ RENOUELEMENT DES BRANCHEMENTS EN PLOMB

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre de branchements	5 198	5 313	5 380	5 427	5 469	5 469
<i>dont branchements plomb au 31 décembre</i>	1 933	1 933	1 933	1 749	1 248	1 010
% de branchements plomb restant au 31 décembre	37 %	36 %	36 %	34 %	26 %	23 %
Branchements plomb supprimés pendant l'année	0	0	0	184	371	238

■ RÉALISATIONS A VENIR PROPOSÉES PAR LE DÉLÉGATAIRE

Surpresseur Gros Taillis (noté URGENT dans le rapport du délégataire)

Installation initiale provisoire donc non adaptée à la longévité. L'Algeco abritant la station de surpression est très endommagé et l'isolation se dégradant, l'hydraulique tend à se corroder rapidement.

Forage La noue de la Plate

La dérogation d'exploitation de cette ressource n'est plus active, le moindre dépassement de norme en pesticides risque de donner lieu à une demande d'arrêt de la production du Préfet. Il est nécessaire de mettre en place une solution palliative aux dépassements ponctuels en pesticides observés. Concernant les dégradations extérieures, une réflexion serait à mener afin de limiter ces phénomènes (mise en place de plantes grimpantes sur les murs de l'installation, mise en place de rail de sécurité devant la clôture...).

Forages Saint Léger

Prévoir une installation de traitement adaptée au type d'eau produite.

Réservoir St Léger

Apparition de fissures sur l'extérieur de l'ouvrage au niveau de la cuve

Réservoir Bourdonné

L'accès au réservoir nécessiterait d'être à aménager afin de faciliter l'accès au site (Arbres sur les bas côtés)

A noter également la présence de petites infiltrations sur le haut de la cuve et absence de clôture sur le périmètre de l'installation.

Forage Les Bréviaires – Forage Hermeray

Absence de périmètre de protection de la ressource.

Forage La Boissière École

Le rebouchage du forage sera à réaliser dans le cas de l'arrêt définitif de l'installation.

A Adainville (chemin de la Tuilerie), Bourdonné (Lieur Dit « Chaude Joute ») et Les Bréviaires (chemin de Malbranche), un grand nombre d'abonnés serait privé d'eau en cas d'intervention sur le réseau. Il serait nécessaire de poser des robinets vanne afin de limiter le nombre d'abonnés impacté.

Le délégataire recommande également le renouvellement des canalisations dégradées situées Grande Rue à Saint Léger (1 000 ml) et Route de Rambouillet à Saint Hilarion (1 600ml).

Le délégataire signale que les bâtiments « Transformateur » aux forages de Saint-Léger, au surpresseur de Batonceau et aux forages d'Hermeray sont très dégradés. Une réhabilitation de ces ouvrages s'avère nécessaire.

Le Syndicat a prévu, au cours de l'année 2010, la réhabilitation intérieure des cuves au réservoir d'Émancé et des Bréviaires ainsi que celle des traversées de parois au réservoir de Gazeran Batonceau